

Roman sans pareil sur l'histoire des hauts faits des preux chevaliers de sa création.— N'oubliant certainement pas de faire valoir les talens qu'il a de s'équiper une garde à cheval sans la moindre dépense pour lui-même et d'entretenir leur persévérance par ses petits bulletins si éloquents (ce qui vaut bien l'avoine ensemencée dans les plaines d'Abram,) c'est là qu'il y aurait un sujet inépuisable pour une plume féconde, surtout lorsqu'il faudrait parler de tous les festins, les tournois, les bals, les diners, les galanteries, &c. de cette jeunesse brillante si adroitement entretenue. Viendraient ensuite les épisodes sur la milice telle qu'on la prétend exister sur l'autorité des anciennes ordonnances, et de quelle enthousiasme ne se sentirait pas saisi l'auteur en entonnant le coup de trompette qui annoncerait à l'univers l'acte de justice du grand chef, qui, par son autorité fondroyante fit rentrer dans les rangs, quelques mutins qui auraient eu l'inconcevable imprudence de se croire citoyens, quand il s'agissait de se croire miliciens. Aux éclats bruyants de l'activité martiale succéderait le tableau inimitable des plans combinés à l'infini avec le secours de l'honorable seigneur de Berthier, lui qui, dépositaire des volontés de son maître s'en sert si bien pour façonner ses chefs-d'œuvre; l'entendez-vous se dire à lui-même, en méditant profondément: "Je suis descendant du grand ministre Colbert, par conséquent, je dois commander par tout; je sais écrire du français et de l'anglais, j'ai le droit de croire tous les autres ignorants et les traiter comme tels; je suis consulté par mes censitaires quand ils ont des procès, par conséquent je puis me moquer de mes créanciers et les faire attendre; je fais beaucoup de dépense, par conséquent j'ai droit de faire croire aux gens que je ne dois rien: je suis un homme d'esprit, un seigneur dont l'extrait baptistère prouverait seize quartiers de Noblesse, (dans un cas de nécessité il remonterait jusqu'au père Adam) par conséquent j'ai droit de mépriser les gens du village, d'être Colonel en chef, d'appointer dans les milices qui bon me semble en chassant ceux qui me déplairont." Et bien lecteur, je vous le donne en dix, je vous le donne en vingt que Sir Walter Scott triplerait sa réputation avec une pareille matière. Et d'ailleurs les environs charmans de la résidence du grand personnage, les berceaux romantiques d'où il envoit dire à ses censitaires qu'il est en dévotion quand ils n'ont pas d'argent à lui donner; tous ces endroits peuvent exercer sans fin l'imagination la plus brillante surtout quand elle est animée par les discours de celui qui ne parle jamais que de lui-même, ou du gouverneur s'il s'agit de faire parade de son intimité avec lui. Ah! Sir Walter, bien heureux le libraire qui aura la *copy right* de l'ouvrage qu'enfantera un tel sujet. Pour nous pauvres Canadiens trop sauvages pour sentir les avantages de l'art, nous philosopherons brutalement sur cette vaine gloire qui fait

d'un hypocrite et d'un mal-honnête homme l'être chéri et respecté de tous ceux qui ont taté, &c. &c. &c.

Sainte-Menouille.

## L'ARGUS.

TROIS-RIVIERES, 2 AOUT. 1827.

Nous aurions cru que la loyauté éprouvée des Canadiens aurait été une raison plus que suffisante pour empêcher les employés du gouvernement de dénoncer comme séditieux ceux qui s'opposent de toutes leurs forces à la violation des lois. Nous aurions pensé que quelques déchainés qu'ils soient contre les Canadiens, ils auraient au moins rougi d'essayer de les flétrir en les représentant comme mal-intentionnés parce qu'ils ouvrait les yeux à leurs compatriotes sur les actes illégaux dont ont veut les rendre les victimes. Mais non, dans les tems où nous sommes, l'administration paraît composée en grande partie des gens qui tout en voulant s'avancer, cherchent, à quelque prix que ce soit, à faire passer pour rebelles, les Canadiens, qui ne leur en déplaît, ont aussi bien dans le moins que les Anglais. fait voir aux Américains qu'ils entendent le maniement du mousquet et la bayonnette. Il ne faut pour cela que considérer attentivement l'ordre général de milice donné par le gouverneur Dalhousie, en date du 5 Juillet, 1827. Ramassons tous dans un point de vue les autorités qui s'opposent à l'exécution de ces Ordonnances de Milice, que nos ennemis prétendent être en force depuis le 1er. Mai dernier, et jugeant de là, l'homme qui n'est pas mal-honnête, et qui n'est pas insensé, avouera que ces Ordonnances ne sont pas loi: et qu'on pourrait les mépriser comme telles. D'ailleurs les lois étant fondés sur la justice, elles-mêmes nous dictent de ne pas y obéir lorsqu'elles foulent et tyrannissent un peuple loyal et fidèle.

Aurez vous l'audace, Messieurs les Bureaucrates, de dire que ces lois sont justes? oui, vous en êtes capables, nous vous connaissons assez pour l'affirmer; et vous maintiendrez effrontément que ces jolies clauses, savoir:—celles qui disent que celui qui n'ira pas se faire enrôler, sera arrêté, et payera en sortant de prison vingt piastres d'amende: que les malfaiteurs, vagabonds seront conduit de capitaine en capitaine toujours par des miliciens mariés, avec leurs fusils et munitions à leurs frais pour au moins quatre coups, sous peine encore d'un mois de prison et vingt chelins d'amende; finalement que les officiers de milice feront faire tous les travaux des miliciens en détachemens, c'est-à-dire, qu'ils iront commander des gens pour labourer et ensemer leurs terres, faire et entretenir les clôtures et fossés, engranger les foins et les grains, entretenir les batimens en état et si quelqu'un des dits miliciens en détachement avait laissé sa famille sans aucune personne à la maison, les paroisses seraient obligées d'y pourvoir également de la manière qu'il y vient d'être expliqué pour les terres, &c. &c. &c. Eh! bien, ces clauses, disons nous, sont-elles justes ou injustes? nous n'en appelons pas aux Bureaucrates, car ce serait inutile d'en appeler à des gens qui sont déterminés de fermer les oreilles à toutes justes réclamations mais c'est au monde entier que nous soumettons nos malheurs!!

Regardons en arrière et dirigeons nos pensées vers l'ombre du commandant chéri et respecté de tous, vous nous entendez, c'est Sir George Prevost. Il fut le père de tous les Canadiens ce fut lui qui les protégea contre les Bureaucrates de ce tems. En vain, ont ils voulu commettre des injustices, il avait soin que le moindre milicien eut un accès facile à sa personne

jamais plainte ne demeura sans remède, vous en rappelez vous, Canadiens qui lui avez parlé, n'étaient-ce pas des oracles de justice qui sortaient de sa bouche? Eh! bien, ce tems là est passé, la preuve en est terrible, car nos ennemis désespérés que ce juste par excellence les ait arrêtés dans leurs entreprises criminelles, se sont déchâinés contre lui avec fureur, et juste ciel, l'ont accusé d'avoir été traître à son souverain!!!! Accusation qui tendait à rien moins qu'à le faire expirer ignominieusement sur une potence! Pourquoi donc, Canadiens, pourquoi donc? pour avoir été le père et le protecteur des Canadiens, c'était à leurs yeux un crime que rien que le dernier supplice pouvait expier. Parlez de ce général à un Bureaucrate de ce jour, il vous dira en grinçant les dents, qu'il eût donné tout au monde pour voir les accusations contre lui prouvées, afin de goûter le plaisir (BARBARE!) de le voir voltiger au vent!!!!

Quittons, braves Canadiens, quittons ce sujet qui nous perce le cœur, répandons en passant des larmes sur la tombe de celui qui nous aimait, et armons nous d'énergie pour défendre sa mémoire contre la Bureaucratie fulminante!!

Croyez vous, Messieurs les Bureaucrates, que cette milice que vous voulez mettre sur pied en foulant ce qu'il y a de plus respectable dans le code des lois anglaises, vous mettra à même de faire réussir les candidats de votre façon, aux Elections qui approchent? Désabusez vous, car tout officier de milice qui aura l'imprudence de parler des lois militaires aux Elections, se fera briser les os et casser la tête, car les Canadiens sont trop braves pour supporter patiemment les outrages. N'en jugez pas par quelques miliciens du Seigneur Chandler de Nicolet, par le célèbre et l'éloquent discours du MUSCULAIRE Major Turgeon; car nous en connaissons déjà plusieurs qui ont regret d'avoir rendu des honneurs à un homme qui sanctionne de tels actes, et qui donne £50 pour payer une réception qui en a coûté au moins £150!!

Nous avons entendu dire à quelques personnes qu'il est absolument nécessaire D'AVOIR quelque acte de milice, quel qu'il soit, pour tenir la Province en état de défense. Ces gens là nous prennent ils donc pour des chiens de chasse? pardonnons leur, ils ne savent ce qu'ils disent, qu'ils apprennent au moins, que malgré les sujets de mécontentement qu'ont les Canadiens, contre le gouverneur Dalhousie, ils seront les premiers à le suivre aux frontières pour recevoir gallamment les américains, mais ce ne sera pas par des menaces; l'HONNEUR SEUL guide les Canadiens!!!

D'ailleurs nous sommes si persuadés qu'en Angleterre, l'on condamnera la téméraire démarche du gouverneur et de son conseil, que nous invitons les Canadiens à nous aider à en rire, en attendant une décision SERIEUSE qui viendra d'un juge sensé, et nous leur conseillons aussi de se rendre aux ordres de leurs chefs en vertu des Ordonnances prétendues être en force, car quoi qu'ils pourraient s'en moquer, ils feront voir en y obéissant qu'ils préfèrent la tranquillité au tumulte. Ce ne sera que pour cette saison. la prochaine Session du Parlement nous amènera sans doute, une nouvelle organisation de milice. C'est ainsi que les Canadiens tout en se moquant d'une loi qui n'est plus en force, confondront les ennemis du pays qui ne cessent de crier à la révolte, et pourquoi? parce que les canadiens sont fidèles à leur gouvernement qu'ils ne trompent pas, à l'exemple de la vile Bureaucratie de ce pays.

## L'ARGUS AUX ESPERS.

### CHANT II.

Je cheminois tristement accablé de sombres pensées, et effrayé du spectacle qui